

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROTÉGER LE GROUPE ÉLECTRICITÉ DE FRANCE D'UN DÉMEMBREMENT - (N° 808)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 15

présenté par

M. Jean-Philippe Tanguy et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 3 BIS

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.